

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction des affaires maritimes

**Arrêté du 30 avril 2010 nommant un membre du conseil supérieur de santé
de l'Établissement national des invalides de la marine**

NOR : DEVT1011454A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret du 13 septembre 1936 modifié par décrets des 23 octobre 1942, du 14 novembre 1944 et du 13 septembre 1999, notamment son article 8 relatif à la composition du Conseil supérieur de santé de l'Établissement national des invalides de la marine,

Arrête :

Article 1^{er}

Le docteur en médecine Francis ROLLOT est nommé membre titulaire du conseil supérieur de santé de l'Établissement national des invalides de la marine en remplacement du docteur en médecine Christian COLAS, démissionnaire.

Article 2

Les trois médecins spécialement compétents en matière de législation maritime ou sociale sont désormais MM. Jean-Pierre CASTEIL, Michel PUJOS et Francis ROLLOT, docteurs en médecine.

Article 3

Le directeur des affaires maritimes et le directeur de l'Établissement national des invalides de la marine sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 30 avril 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
L'adjoint au directeur des affaires maritimes,
J.-F. JOUFFRAY